



**Commune de ROUMOULES**  
**Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**Du 26 avril 2018**

Présents : M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, M. Jean BLANC, M. Alain COCUAUD, M. Serge CHUDZIK, Mme Marie-Christine DEAUZE, M. Sébastien MOHEN, M. Gilles PRIN-ABEIL, Mme Annie TAXIL, M. Alain Patrick ROY et Mme Concetta ZUNINO

Absents excusés : Mme Annie BARATTA, Mme Delphine CHAILLAN, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, M. Laurent MANUEL,

M. Sébastien MOHEN a été élu secrétaire.  
Mme Annie BARATTA a donné pouvoir à Mme Concetta ZUNINO.  
Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :  
À l'unanimité, les conseillers acceptent l'ordre du jour

- ❖ Le gendarme, Julien DEBROUCKER, gendarme référent pour la commune et le chef TARDIEU sont venus se présenter.
- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 11 avril 2018, à l'unanimité
- ❖ **DPU non exercé** : Vente Calisti E/ Calisti P F59 et 367.
- ❖ **Cérémonie du 8 Mai** : Commander la gerbe à la fleuriste à Riez. Cérémonie à 11h30
- ❖ **N° 2018 - 023 – Travaux école** : Suite à la procédure MAPA pour les travaux de l'école (réunion de travail du 5 et du 26 avril 2018), les entreprises suivantes sont retenues. Monsieur Serge Chudzik et Monsieur Gilles PRIN-ABEIL étant concernés sortent et ne participent pas au vote.

Lot n°	Dénomination	Entreprise retenue	Montant / offre HT	Montant / offre TTC
1	Démolition gros œuvre terrassement charpente maçonnerie VRD	Sarl BLANCHETON à Riez	70 267.45	84 320.94
2	Electricité chauffage	Pelestor	35 732.20	42 878.64
3	Cloison sèche isolation faux plafonds doublage	Sarl AIB	33 243.50	39 892.20
4	Peinture	MAF Rénovation	9 168.40	11 002.44
5	Menuiserie	Sarl Chudzik	17894.00	21 472.80

Faire Délibération. A l'unanimité.

- ❖ **Ordinateur école** : reporté.
- ❖ **Voirie 2018 de Charet à la zone artisanale** : reporté.
- ❖ **N° 2018 - 024 – Enquête publique relative au Plan Pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon**. Avis favorable. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 - 025 – Modification des statuts de la communauté d'agglomération DLVA** : Faire délibération pour approuver la modification des statuts suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République imposant le transfert obligatoire des compétences « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et aussi modification de certaines compétences optionnelles et facultatives. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 - 026. Location de l'appartement du 1er étage du 11 rue de Villeneuve**: Après étude des demandes, Monsieur Jean-François DEVOS est retenu pour la location de cet appartement. Prendre la délibération nécessaire et établir ce bail à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, pour un loyer fixé à 325 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice de référence des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 - 027 – Local sous la Mairie** : Faire délibération pour résilier le bail de Patricia GUILLON au 1<sup>er</sup> mai 2018, à l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 028 : Vente terrain à Monsieur Nicolas Nicolaz** : Accord pour vendre une partie de la parcelle ZS 17 (environ 5 mètres de large sur 17 mètres de long) qui se trouve à côté de son terrain au prix de 65 €/m<sup>2</sup> ; les frais de bornages et de notaire sont à sa charge. Prendre la délibération autorisant monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 - 029 Site internet** : Monsieur Olivier Dasse-Hartaut propose de réaliser gratuitement le site internet de la commune sans frais de développement. Un contrat de maintenance technique à 50 euros par mois et l'hébergement et serveurs à 45 euros seront facturés. Accord pour cette création et pour le contrat de maintenance. Faire délibération. A l'unanimité
- ❖ **N° 2018 – 030 Wifi dans le village** : Accord pour demander la subvention wifi 4 EU. Faire délibération à l'unanimité.

Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

